

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 21 (1963)

**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** [s.n.]

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie

### Syndicalisme ouvrier et social-démocratie en Norvège<sup>1</sup>

Outre l'intérêt que la présente étude offre au titre de thèse de doctorat en droit, nous nous plaisons à relever les conditions dans lesquelles elle fut réalisée.

Auteur de deux enquêtes sur les milieux ouvriers scandinaves, M. Ferraton se propose d'élargir et d'approfondir les données d'un problème qui lui est déjà familier. Conscient des profondes affinités personnelles qu'il ressent à l'égard du mode de vie du peuple norvégien, il décide de séjourner plus d'un an dans ce pays et même d'en étudier la langue. C'est assez dire le mérite d'un tel exposé, dont les éléments recueillis à la source témoignent d'une personnalité assez affirmée pour se garder indépendante de l'optique du président de thèse, ce qui caractérise une expression authentique fort rare dans cette catégorie de travaux.

En brossant une vaste fresque de l'histoire de la Norvège, l'auteur nous associe à la montée sûre et constante du mouvement ouvrier forgeant son chemin contre la terre ingrate, la misère, la famine, l'alcoolisme et l'hémorragie démographique massive vers les Etats-Unis.

On ne peut parler de révolution, puisque le mouvement s'est fait sans bruit, sans douleur ni publicité, en s'inspirant d'une « tierce solution », un moyen terme entre capitalisme et socialisme marxiste et leniniste. Une approche aussi pragmatique du problème explique l'absence de théorie, les seuls objectifs reconnus étant la liberté et la justice, atteints grâce à des méthodes hétérogènes dont le succès se révélait fonction de la situation et du milieu.

Si l'action gagne en efficacité, en demeurant à l'abri des coups de boutoir des doctrinaires, elle n'éveille en revanche que le mépris des théoriciens, bâtisseurs de systèmes.

Cette introduction nous conduit tout naturellement à l'étude de la structure, de la situation et des fonctions du syndicalisme dans la vie économique.

Au terme d'une étude très fouillée, l'auteur admet avec raison que l'expérience norvégienne ne saurait être valablement appréciée dans la ligne d'approche d'un observateur étranger, tout comme elle ne saurait être adoptée telle quelle par une autre nation désireuse de résoudre certains problèmes sociaux. Davantage qu'une « exemplarité », il y a lieu de considérer la relativité d'une telle réalisation.

Il est courant et facile d'adopter un ton polémique lorsqu'on aborde de telles questions, ce qui n'incline guère à la sympathie. Aussi le mode d'expression très réfléchi de M. Ferraton nous semble digne d'être signalé.

JACQUES-OLIVIER RODIEUX.

<sup>1</sup> HUBERT FERRATON: *Syndicalisme ouvrier et Social-démocratie en Norvège*, Ed. Armand Colin, 1960, 252 p.

## **La théorie de la maturité économique ou de la stagnation séculaire aux Etats-Unis<sup>1</sup>**

Qu'en des termes choisis ces choses-là sont dites!... Voulez-vous du latin? En voici. Préférez-vous de l'anglais? En voilà! Une phase de croissance ralentie se voit appelée « phase séculaire de tassement logistique » (p. 139). Les Femmes savantes ou les Précieuses ridicules ne se sentirait pas dépayées! Malheureusement, pour le lecteur peu enclin aux raffinements étymologiques ou dialectiques, certaines phrases risquent de demeurer des rébus — il faut parfois autant de volonté que de bonne volonté, et une perspicacité digne de Sherlock Holmes, pour retrouver le sujet d'un verbe. Malheureusement encore, l'auteur confond décades et décennies, multiplie les « que », « que » et « que », etc. J. Duvaux écrit: « ... Les dépenses publiques de l'Etat ainsi que (« celles », oubliées sans doute) des collectivités locales tombèrent de 2.325.000.000 en 1930 à 1.300.000.000 en 1936. » En quoi ces chiffres sont-ils exprimés? Pour le découvrir, il nous faut remonter une bonne quinzaine de lignes...

Mais nul ne demande à un économiste de partager le style de Racine. C'est sur le fond, bien plus que sur la forme, que son œuvre sera généralement appréciée. L'étude de Jacques Duvaux n'est pas dépourvue d'intérêt didactique. L'auteur présente la théorie de la maturité économique ou de la stagnation séculaire. Selon cette théorie, le développement économique d'un pays, tout comme la croissance physiologique d'un individu, est d'abord en progression constante. Toutefois, toujours comme pour un individu, un pays atteint un stade de maturité à partir duquel sa croissance se ralentit jusqu'à être presque nulle.

Quelques formules, quelques graphiques, empruntés principalement à Keynes, Hansen ou Terborgh, illustrent cette longue dissertation au terme de laquelle « trois types de programmes de stabilisation » (!) nous sont proposés:

- le système flexible de stabilisation, dont l'impôt progressif sur le revenu serait le principal instrument;
- les mesures correctives d'autorégulation (« ce sont les modifications d'une part du taux des impôts et, d'autre part, du volume des dépenses gouvernementales; ces modifications prennent automatiquement effet lorsque certains indices économiques — ou indices témoins — s'élèvent et s'abaissent à des niveaux spécifiés »);
- le programme de dirigisme régulateur (le Congrès ou le gouvernement jugeraient de l'opportunité des mesures à prendre).

Peut-être M. Jacques Duvaux a-t-il adopté la devise suivante: « Je n'innove ni ne propose; j'expose! » Dans ce cas, son étude nous paraît à peu près réussie. Personnellement, nous avons surtout apprécié les épigraphes.

MARIE-LOUISE RAISSIS.

## **Communauté économique européenne**

Le *Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté*<sup>2</sup> couvre la période allant du 1<sup>er</sup> mai 1961 à fin avril 1962, pendant laquelle s'est effectué, avec une année d'avance, le passage à la seconde étape. L'adoption d'une politique agricole commune et l'extension

<sup>1</sup> JACQUES DUVAUX: *La Théorie de la Maturité économique ou de la Stagnation séculaire aux Etats-Unis*, Société d'édition de l'Enseignement supérieur, Paris, 1958.

<sup>2</sup> *Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté*, Bruxelles, 1962, 310 p.

de la procédure de vote à majorité qualifiée ont frappé l'opinion, étonnée par le dynamisme général manifesté par la Communauté et l'allure apparemment irréversible prise par le mouvement d'intégration.

D'autres progrès, moins évidents mais tout aussi significatifs sans doute, sont accomplis dans la recherche d'une politique générale commune, et en particulier d'une politique conjoncturelle. Des résultats satisfaisants ont pu être enregistrés dans la poursuite des objectifs fixés en cette matière par les articles 2 et 104 du Traité de Rome (développement harmonieux des activités économiques, expansion continue et équilibrée, équilibre de la balance globale des paiements des Etats membres, haut degré d'emploi et stabilité des prix). L'ensemble du produit brut de la Communauté s'est accru de 5,5 % environ, et seule une insuffisance des facteurs de production disponibles est la cause de ce rythme d'expansion inférieur à celui de l'exercice précédent. Le niveau de vie, mesuré en termes de biens et services, s'est considérablement élevé: la consommation par habitant a en effet augmenté d'environ 5 %. L'objectif du plein emploi a été atteint presque partout, et le suremploi sévit même en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas. Une seule ombre au tableau: le niveau des prix s'est relevé dans l'ensemble de la Communauté, alors qu'il était demeuré à peu près stable en 1960.

Afin de réaliser plus vite la coordination des politiques conjoncturelles, la Commission a proposé dès le début de l'an dernier d'étendre à tous les pays membres la pratique de l'établissement de budgets économiques annuels sous forme de comptes prévisionnels de la nation. Il est clair que la confrontation de tels budgets qui comporteront, outre des prévisions quantitatives, un exposé sur la politique économique liée à ces prévisions, permettra d'apprécier avec davantage de justesse les effets concrets de l'évolution économique et de la politique de conjoncture de chaque pays membre; elle facilitera de plus la poursuite d'une politique commune. A cette fin, le comité monétaire et le comité conjoncturel étudient les instruments de la politique conjoncturelle, les conditions de leur utilisation et leur importance dans le cadre d'une politique commune.

On trouvera en outre dans ce Rapport général des indications précises sur les relations extérieures de la Communauté: les demandes d'adhésion et d'association, les négociations tarifaires, l'accord CEE-USA.

A la demande du Parlement européen, la Commission de la CEE a présenté devant cette assemblée un *Rapport sur l'état des négociations avec le Royaume-Uni*<sup>1</sup> à fin janvier 1963. Ce rapport donne des renseignements détaillés sur les points litigieux des discussions CEE-Grande-Bretagne: tarif douanier commun, Commonwealth, agriculture britannique, AELE. En conclusion, la Commission relève que les difficultés réelles de ces très complexes négociations tenaient moins à la conciliation de deux systèmes qu'à l'adhésion de l'un à un organisme en constante évolution.

YVETTE JAGGI.

## Publications des Nations Unies

Sur la base de la documentation obtenue par des questionnaires adressés aux gouvernements, à des correspondants nationaux et à des organisations intéressées, M. Marc Ancel, directeur à l'Institut de droit comparé de Paris, a rédigé pour le Conseil économique et

<sup>1</sup> *Rapport au Parlement européen sur l'état des négociations avec le Royaume-Uni*, Bruxelles, 1963, 102 p.

social un rapport d'ensemble sur la question de la *peine capitale*<sup>1</sup>. Celle-ci, souvent envisagée d'un point de vue exclusivement philosophique, est étudiée dans ce rapport essentiellement en relation avec les systèmes en vigueur dans les différents Etats. La « géographie de la peine de mort » distingue les pays et les territoires qui ont conservé la peine de mort, ceux qui l'ont supprimée en droit ou ne l'exécutent plus en fait (Belgique, Luxembourg, Liechtenstein, Cité du Vatican). Il est intéressant de constater à cet égard que le Portugal (1867) et certains pays de l'Amérique latine de tradition lusitanienne tels que le Brésil (1889) figurent parmi les premiers abolitionnistes de droit.

Les problèmes soulevés aujourd'hui par l'existence ou la non-existence de la peine capitale sont de trois ordres :

- légal: cas et modalités d'exécution de la peine de mort, peines prévues dans les pays abolitionnistes;
- application pratique: qualification des crimes (contre les personnes, les biens, la chose publique) punis de mort dans les différents systèmes en vigueur et conditions de l'exécution;
- sociologique et criminologique: effet intimidant de la peine capitale, raisons invoquées pour son maintien ou son abolition.

Ces raisons ont fait l'objet d'une abondante littérature. M. Ancel cherche à quitter en cette matière le domaine de l'opinion pour apporter les données objectives actuellement disponibles, encore évidemment incomplètes. Tout d'abord ces données « confirment l'idée, aujourd'hui assez communément admise, que la suppression ou, ce qui est peut-être plus significatif encore, la suspension de la peine de mort, n'entraîne pas une augmentation immédiate sensible de la criminalité ». Parmi les nombreux exemples statistiques appuyant cette affirmation, citons celui de la République fédérale allemande: l'abolition datant de 1949, on note 521 meurtres capitaux en 1948, 301 en 1950, et 355 en 1960, soit une diminution considérable. Les sondages d'opinion entrepris dans ce pays étonnent: ils indiquent une tendance favorable à la peine capitale, représentant le 55 % des personnes questionnées en 1952, le 72 % en 1957 et le 75 % en 1958. Il apparaît, d'une façon générale, que dans les pays d'Europe qui conservent la peine de mort, comme la France, l'Angleterre, la Grèce, la Turquie, l'Espagne et l'URSS, l'opinion publique reste favorable à la peine capitale — ce qui ne l'empêche pas de prendre parti dans les polémiques suscitées par l'accord ou les refus de grâce.

\*

Tandis que le volume total des déplacements en Europe (surtout privés par route) a augmenté pour les *transports* de voyageurs, ces derniers semblent négliger les transports publics par autobus, sauf en Europe orientale, où le parc des voitures privées par rapport à l'effectif de la population est encore réduit. Au contraire, les chemins de fer jouissent d'une faveur constante<sup>2</sup>.

Quant aux transports des marchandises, les statistiques des trois principaux modes de transport (rail, route, eau) montrent les effets de l'accroissement de la demande résultant de l'expansion de la production. Il est intéressant de relever à ce propos le développement des transports combinés, spécialement rail-route par container. D'autre part, les

<sup>1</sup> *La Peine capitale*, Nations Unies, New York, 1962.

<sup>2</sup> *Bulletin annuel de Statistiques de Transports européens*, 1961, Nations Unies, New York, 1962.

effets de la mise en service de nouveaux oléoducs, mode de transport relativement nouveau en Europe occidentale, commencent à se faire sentir. Le réseau d'oléoducs de l'URSS est le plus important de l'Europe; il a presque doublé de longueur en six ans et atteignait 20.500 km. à la fin de 1961, date à laquelle furent entrepris les travaux d'extension vers la RDA et la Hongrie. Il ne faut pas oublier le réseau occidental: Lavera (Marseille)-Karlsruhe, Cologne-Rotterdam, Cologne-Wilhelmshaven, et bientôt Gênes-Aigle-Allemagne du Sud.

Outre ces données sur le volume et les réseaux de transports, ce *Bulletin annuel de statistiques de transports européens* (13<sup>e</sup> édition) renferme des indications sur l'équipement mobile et personnel et sur les accidents de la circulation routière.

\*

La réalisation d'un désarmement général et complet semble utopique à beaucoup. Elle n'en a pas moins constitué l'hypothèse de travail du Groupe consultatif des Nations Unies chargé d'étudier les *Conséquences économiques et sociales du désarmement*<sup>1</sup>. Les 120 milliards dépensés chaque année au titre des budgets militaires (somme équivalant à environ 8 ou 9 % de la production mondiale annuelle de tous les biens et services) trouveraient facilement un autre emploi: les ressources libérées par le désarmement pourraient servir à favoriser le développement économique de chaque pays, et à intensifier l'aide à l'étranger, en particulier aux régions insuffisamment développées. Il s'agirait d'établir un ordre de priorité pour les nombreux besoins à satisfaire, tels: l'augmentation de la consommation individuelle de biens et de services, la modernisation du capital technique par des investissements productifs, l'accroissement de l'investissement social (construction de logements, rénovation urbaine, développement rural), l'amélioration des services sanitaires et scolaires, l'encouragement de la recherche scientifique à des fins pacifiques.

Les répercussions d'un éventuel désarmement sur la production nationale et l'emploi, dont il faudrait évidemment maintenir le niveau d'ensemble, ne seraient pas à comparer avec l'après-guerre où le nombre des chômeurs n'a pas sensiblement augmenté malgré une démobilisation massive et rapide. Cependant il est clair qu'"une partie du personnel (probablement plus de 50 millions en 1961) libéré par les forces armées ou les usines d'armements devrait recevoir une formation professionnelle ou être rééduquée pour pouvoir être absorbée dans une économie de paix". Pour résoudre tous ces problèmes structuraux posés par la reconversion, comme la modification de certaines installations et diverses catégories de matériel ou le reclassement du personnel scientifique et technique, les pays à économie planifiée ont évidemment l'avantage de pouvoir opérer rapidement.

Les rapporteurs de l'ONU soulignent encore les effets favorables d'un désarmement éventuel sur le développement des relations économiques internationales, sur le volume et le système institutionnel de l'assistance en vue du développement économique, et dégagent quelques conséquences sociales à longue échéance (amélioration générale du niveau de vie, relations culturelles et scientifiques plus étroites, disparition progressive du chauvinisme national, etc.).

Difficiles à résumer mais fort significatives sont les réponses des 17 gouvernements, d'Europe et d'Amérique surtout, et les communications de 6 organisations internationales (BIRD, UNESCO, UIT...) interrogés sur les perspectives ouvertes par un éventuel désarmement. Pour sa part, le Gouvernement suisse fournit quelques considérations sur les

<sup>1</sup> *Conséquences économiques et sociales du Désarmement*, Nations Unies, New York, 1962, 2 vol.

répercussions d'un désarmement général et complet, sinon sur l'utilisation des ressources libérées « une fois écartée toute menace de guerre » : le reclassement des militaires de carrière ne pose aucun problème vu leur nombre restreint; la reconversion des entreprises et de la main-d'œuvre serait plus délicate et ne saurait s'opérer par voie d'autorité « en raison des droits et libertés garantis aux citoyens par la Constitution »; la suppression des achats d'armement à l'étranger, a fortiori des exportations, ne causerait aucune perturbation à notre système d'échanges commerciaux.

En montrant, à l'aide de chiffres abondants et de témoignages émanant des plus hautes autorités exécutives, la possibilité et l'avantage d'un désarmement complet, les Nations Unies ôtent tout crédit à ceux qui insistent sur les invincibles difficultés d'une reconversion et l'effet stimulant des besoins militaires sur l'activité économique.

YVETTE JAGGI.

### **De Punta del Este à La Havane<sup>1</sup>**

L'ouvrage de M. Raymond Scheyven aurait pu être un simple récit captivant et actuel d'un voyage en Amérique latine. Mais en fait, il va au-delà du reportage. L'auteur est profondément inquiet de l'évolution économique et politique dans le sous-continent et il a voulu en saisir les virtualités : quelles sont les conséquences du départ, encore inexpliqué, de Quadros au Brésil ? où va le communisme latino-américain et quelles sont les chances du régime cubain de faire école ? La « démocratie » et le « capitalisme », préchés par les Américains du Nord, ont-ils une chance dans les conditions très différentes du Sud ? la planification n'y est-elle pas le seul remède pour autant toutefois qu'on trouve les hommes capables de la concevoir et de la réaliser ? La peur qu'éprouvent les Latino-Américains à l'égard du Marché commun européen est-elle justifiée ? ne devraient-ils pas voir dans des liaisons plus étroites avec l'Europe l'occasion d'échapper à des dépendances unilatérales ?

M. Scheyven passe ainsi en revue, avec beaucoup de lucidité et d'humaine sympathie, les problèmes les plus lancinants de l'Amérique latine. L'« Alliance pour le progrès » sera-t-elle la solution aux misères matérielles et morales ? L'auteur exprime à ce sujet de sérieux doutes, qui ont d'ailleurs été en grande partie confirmés par les événements. La structure sociale latino-américaine, dominée par quelques aristocraties extrêmement conservatrices, s'oppose à tout progrès, à toutes transformations qui mettraient en cause, on n'ose dire l'ordre établi mais plutôt la société déséquilibrée héritée des conquérants européens.

Le petit livre de M. Scheyven donne un reflet véridique et dramatique des développements en Amérique latine.

P. GÖTSCHIN.

### **Pour comprendre l'économie libre<sup>2</sup>**

Regrettions qu'un professeur de sciences économiques d'une grande université américaine (Yale) puisse produire un ouvrage aussi simpliste, qui relève plus de la propagande que de la science. Le libéral le plus convaincu ressentira un malaise à la lecture de cette

<sup>1</sup> RAYMOND SCHHEYVEN: *De Punta del Este à La Havane — L'Amérique latine et le Monde*, Editions de la Relève, Bruxelles, 1961, 145 p.

<sup>2</sup> F. ROGERS FAIRCHILD & TH. J. SHELLY: *Understanding our Free Economy*, D. Van Nostrand Co. Inc., Princeton, 3<sup>e</sup> éd., 1962, 589 p.

glorification d'un système dont il n'ignore pas qu'il a aussi ses faiblesses. Il est vrai qu'il s'agit ici d'un « text book » pour de jeunes étudiants et que les aspects techniques sont dans l'ensemble bien traités. Toutefois, on peut s'inquiéter de voir exprimer encore l'opinion que la crise des années 30 a été due essentiellement à des interventions gouvernementales. Ce livre pour la jeunesse qui devrait ouvrir l'esprit et favoriser la discussion, développer la capacité de doute et les facultés de jugement, n'est qu'une œuvre d'« indoctrination ».

P. GÖTSCHIN.

## Réflexions sur le futur de l'économie américaine<sup>1</sup>

Par opposition à l'ouvrage de M. Fairchild (*Understanding our Free Economy*), dont le compte rendu est présenté ci-dessus et dont le plaidoyer unilatéral en faveur de la « free enterprize » a quelque chose d'infantile, le recueil édité par M. Fenn, de la Harvard Business School, soulève les graves problèmes de l'avenir du système économique américain. Ici le parti pris le cède à l'analyse objective, à la confrontation de vues parfois contradictoires, et même à l'expression de pensées qui ne sont pas nécessairement en accord avec les structures actuelles et l'idéologie ambiante. Il y a plus de « free enterprize » dans ce livre, qui n'hésite pas à en montrer certaines faiblesses, que dans la reproduction par M. Fairchild de formules surannées qui ne collent plus avec les faits.

Stanley Teele, le regretté directeur de la Harvard Business School, pose courageusement la question de savoir si une certaine obnubilation par rapport aux réussites purement économiques ne se traduit pas par la négligence d'autres valeurs. De façon non moins pertinente, il se demande s'il y aura vraiment une explosion économique aux Etats-Unis et, au cas où elle se produirait, si elle pourra être contrôlée. Les difficultés rencontrées actuellement par l'économie américaine montrent qu'il y avait une mesure d'illusion dans l'évocation d'une expansion fulgurante durant les années 60 (« the booming sixties »). M. Symington montre que la prospérité économique ne peut résulter que d'une collaboration entre gouvernement et entreprise privée. M. E. D. Canham plaide en faveur d'une restauration des cités américaines par l'initiative privée, mais dans le cadre d'un « planning social » (« We need to debunk the word and idea *planning* »). On lira aussi avec intérêt les remarques du professeur Rostow et de Leon Keyserling sur l'inflation, tout en soulignant que ce dernier simplifie un peu les problèmes en ramenant toutes les difficultés américaines à une insuffisance de demande. Par contre, on admettra sans trop de peine l'explication de Rostow sur le boom européen d'après-guerre: celui-ci est dû pour une large part à la révolution de la technologie et de la consommation qui s'est faite sur le modèle américain. Il est probable que les vrais problèmes de l'Europe apparaîtront quand elle aura atteint le degré d'« affluence » des USA. Saura-t-elle mieux les résoudre qu'eux ?

De la gestion du système économique dans son ensemble, le professeur Andrews reporte le débat au niveau de l'entreprise: comment sera le chef d'entreprise de l'avenir et quelle sera sa formation ? Divers auteurs abordent des questions plus techniques, telles que le planning de production, le planning à long terme, le marketing, les finances. Ces contributions se caractérisent moins par leur nouveauté que par la clarté de leur exposition. En fin d'ouvrage est évoquée la compétition avec l'Est.

<sup>1</sup> Divers auteurs: *Managing America's Economic Explosion*, édité par Dan H. Fenn Jr., McGraw-Hill Book Co. Inc., New York, 1961, 269 p.

L'intérêt de cette publication est de montrer qu'une grande école d'administration américaine n'hésite pas à placer un point d'interrogation sur la plupart des idées reçues. L'organisation de la société économique et politique de l'avenir ne sera sans doute pas un simple prolongement des formules passées. S'il y a, dans cet ouvrage collectif, l'amorce d'une explosion, c'est avant tout dans les esprits qu'elle se manifeste, et cela est très encourageant.

P. GÖETSCHIN.

### **Géographie économique<sup>1</sup>**

On saluera avec plaisir cet ouvrage qui représente un sérieux effort de modernisation dans l'enseignement de la géographie. Les auteurs se sont refusés de bourrer leurs élèves de faits et d'informations; ils se sont limités à l'essentiel et l'on peut croire qu'ils ont voulu, à travers les diverses sections de leur livre, transmettre une méthode d'approche de la géographie économique. A cet effet, ils utilisent eux-mêmes un schéma d'analyse concis et clair, qui dose fort bien, en les reliant, les aspects géographiques et économiques des pays étudiés. On les sent soucieux de faire ressortir les interdépendances entre les deux termes, car si dans une large mesure l'économie est déterminée par la géographie (ressources naturelles, etc.), dans le même temps l'économie en vient à modifier la géographie (canalisations, systèmes routiers, développement régional). Certes, les auteurs sont avant tout géographes, d'où par exemple l'importance donnée, dans le cas des Etats-Unis, aux productions minérales et agricoles, alors qu'il n'est quasiment rien dit de la révolution électronique sur la côte ouest, qui est à l'origine d'une puissante migration de population et d'une transformation considérable des conditions de vie en Californie. Il est vrai qu'il est difficile de retenir, dans un ouvrage de cette nature, outre les facteurs de permanence, ceux qui forcent l'économie à une constante mobilité.

Félicitons les auteurs d'avoir su rendre vivant et actuel l'enseignement de la géographie et de s'être écartés de l'encyclopédisme.

P. GÖETSCHIN.

### **Le progrès social en France<sup>2</sup>**

Si M. G. Villiers, président du Conseil national du patronat français, a accepté de cautionner l'ouvrage de M. R. Norguet en le préfacant, c'est certainement parce qu'il y a reconnu un esprit rappelant celui de Royaumont, modérément optimiste et refusant toute contestation du régime existant.

La philosophie de M. Norguet est simple: le capitalisme libéral est mort et ceux qui le combattent s'acharnent sur un cadavre; le régime économique évolue dans un sens «conforme dans l'ensemble au bien commun, à l'équité», caractérisé par les interventions de plus en plus fréquentes de l'Etat dans le domaine social. Les moyens de réaliser la promotion des économiquement faibles, l'association et l'intéressement des ouvriers à l'entreprise, la participation de leurs délégués syndicaux à la gestion, etc. ne sont pas à chercher

<sup>1</sup> R. MEYLAN et E.-L. PAILLARD: *Géographie économique*, Payot, Lausanne, 1961 288p.

<sup>2</sup> RENÉ NORQUET: *Le Progrès social en France*, Plon, Paris, 1961, 205 p.

«dans un esprit de lutte des classes», mais dans une volonté de compréhension mutuelle des partenaires sociaux. En effet, l'économie concertée réclame une adhésion totale des principaux intéressés aux impératifs économiques, parce qu'elle permet d'améliorer la productivité, condition du progrès social; la nécessité de cette adhésion sera rendue évidente par une information adéquate: «que l'on se mette à enseigner — toute passion idéologique écartée — les quelques impératifs économiques auxquels nul ne peut se soustraire, que l'on montre au Français moyen les extraordinaires possibilités qu'il a entre ses mains, qu'on lui rappelle l'efficacité et la beauté du travail lien social... on aura prouvé qu'au-delà de tout *a priori* politique, et sans arrière-pensée, on aime ses semblables... » (p. 125).

On le voit, M. Norguet propose véritablement une nouvelle morale sociale «en tenant compte rationnellement de la nature des hommes et des choses». On mettra en œuvre ces principes élevés par une technique éprouvée, l'accroissement de la productivité.

Je ne sais si un tel livre peut hâter le progrès social en France et en Occident. Mais il constitue un bon exposé d'une certaine pensée patronale, nourrie d'humanisme libéral et de catholicisme social, proclamant, à la manière des technocrates, le déclin des idéologies à l'heure de la «société industrielle».

YVETTE JAGGI.

### **Die wirtschaftlich und gesellschaftlich unterentwickelten Länder und wir<sup>1</sup>**

L'Institut de sociologie de l'Université de Berne a organisé récemment une série de conférences et de séminaires sur le thème «Les pays sous-développés et nous». Les exposés, confiés à des personnalités suisses alémaniques, autrichiennes et allemandes, ainsi que les rapports des différents groupes de travail, sont rassemblés, avec le sténogramme des discussions, un appendice statistique et une bibliographie indicative, dans la septième publication de l'Institut de sociologie, dirigé par le professeur Richard-F. Behrendt.

Le Dr H. Keller, délégué du Conseil fédéral à la coopération technique (poste créé au début 1960), expose notamment les principes et le fonctionnement de l'aide suisse aux pays en voie de développement. La Confédération consacre l'essentiel des crédits dont elle dispose à l'aide multilatérale accordée par l'ONU et ses organisations spécialisées (UNESCO, OMS, FAO principalement), tandis qu'elle en garde un cinquième environ pour l'aide bilatérale: bourses pour étudiants étrangers en Suisse (100 étudiants en 1962, contre 80 en 1961), envoi d'experts et de matériel, formation «sur place», etc. On relève à ce propos la cote élevée dont jouissent les experts et les enseignants suisses dans les pays en voie de développement, très désireux de s'assurer leurs services; l'origine de ce prestige extraordinaire, M. Stopper la voit dans notre grande habitude de la conciliation, révélée par l'absence de graves conflits politiques, sociaux, linguitiques ou religieux en Suisse depuis vingt ans.

La principale difficulté à laquelle se heurtent les autorités fédérales n'est pas d'ordre matériel: le Parlement a en effet ouvert au Conseil fédéral en 1961 un crédit de 60 millions de francs pour les années 1962-1964, accroissant ainsi de manière notable les 5 millions annuels votés en automne 1959. De plus, on compte que les prestations annuelles des pouvoirs publics (garantie aux crédits et investissements dans les pays en voie de développement) et de l'initiative privée (investissement, formation professionnelle, création de centres techniques, etc.) dépassent largement les 500 millions par an. Mais précisément, la multiplicité des

<sup>1</sup> *Die wirtschaftlich und gesellschaftlich unterentwickelten Länder und wir*, Berner Beiträge zur Soziologie, Verlag P. Haupt, Berne/Stuttgart, 1961, 448 p.

actions entreprises, la variété de leur caractère et de leurs destinataires rend indispensable une certaine coordination. Celle-ci est assurée, pour l'assistance de la Confédération, par une Commission chargée en principe de coordonner « l'activité des autorités fédérales et des groupements privés dans le domaine de l'assistance technique ». Malheureusement, le développement des actions privées semble bien se faire en dehors de cette commission. Au surplus, elle se limite au domaine strictement technique, alors que les pays en voie de développement souhaitent également d'autres formes d'assistance. On conviendra que, si le risque de double emploi n'est pas bien grand, vu l'ampleur de la tâche, celle-ci exige une coordination des efforts. Il est certain que ce problème de l'information mutuelle une fois résolu, l'aide accordée, à volume égal, sera plus efficace.

YVETTE JAGGI

### Problèmes européens

Contrairement à la plupart des autres courants politiques en *isme*, le *fédéralisme*<sup>1</sup> n'a jamais pu ameuter les foules. La construction de « grands ensembles » a beau sembler exaltante, la difficulté réside dans les applications diverses du principe fédéraliste et la confusion qui s'établit dans les termes (il suffit de penser à ce que signifie « fédéraliste » en Suisse romande).

Cela n'empêche pas la méthode fédéraliste d'intéresser les nouveaux pays. Ceux-ci ont toujours refusé d'entrer en rapport de fédéralisme interne avec leur ancienne métropole (rapports entre deux ou plusieurs éléments de base, jugés parties d'une même nation); dans le fédéralisme international (relations interétatiques), les jeunes nations estiment en effet trouver un mode de relations plus conformes à leur indépendance. On en arrive ainsi à la constitution de vastes ensembles fédéralistes, dont la longévité semble proportionnelle au degré de souplesse de leurs structures. Ainsi le Commonwealth (depuis le « Statut de Westminster », 1931) ou la Communauté française « rénovée ».

Qu'en est-il de l'Europe ? « Elle hésite, à l'heure actuelle entre le fédéralisme interne et le fédéralisme international ou plutôt en cumule les traits d'une façon originale, issue de l'empirisme beaucoup plus que d'un projet préconçu. » M. P. Duclos veut pour preuve de cette hésitation « l'impuissance chronique qui frappe l'Europe quand il s'agit de s'attaquer au problème de son organisation en communauté politique ». Le processus d'intégration n'a jusqu'ici permis la création que d'un amalgame de puissances. Mais, outre le fait que ce fédéralisme international vaut mieux que le retour à la pure et simple situation diplomatique, sa forme assez rudimentaire exige une amélioration rapide de l'organisation de l'Europe. Pour hâter cette évolution, l'auteur suggère une action menée en dehors du cadre étatique par des « Etats Généraux des Communes d'Europe », par le « Mouvement fédéraliste européen » (héritier en 1959 de l'ancienne Union des fédéralistes européens) et par d'autres collectivités secondaires, moins liées par leurs appartenances nationales respectives. C'est qu'au-delà des particularismes nationaux exacerbés par les récents conflits et les intérêts dont les gouvernements doivent assurer la défense, il s'agit tout simplement de « populariser » l'idée d'Europe — et le fédéralisme du même coup.

\*

<sup>1</sup> HENRI BRUGMANS et PIERRE DUCLOS: *La Fédéralisme contemporain-Aspects européens*, Sélection du Collège d'Europe, A. W. Sythoff, Leyde, 1963, 191 p.

L'unification du droit européen<sup>1</sup> a commencé en 1952 par la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme, première tentative pour assurer, à l'échelon international, la défense des libertés individuelles, proclamées en 1791 et en 1948 sous une forme qui en faisait davantage des vœux que des droits. Aujourd'hui, une commission et une cour siègent; leur tâche a constitué essentiellement jusqu'ici dans l'élaboration d'une procédure, si bien que leur jurisprudence n'apparaît encore que dans des lignes très générales.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour dresser un bilan de cette action, et, à plus forte raison, pour en prévoir l'éventuelle application ailleurs, l'auteur, juriste américain, s'est intéressé à la Convention; il en retrace l'historique depuis 1945, en commente le texte, article par article, et donne un aperçu de ses applications.

YVETTE JAGGI.

## Joint International Business Ventures<sup>2</sup>

L'un des aspects les plus intéressants de l'évolution commerciale sur le plan international est le remplacement partiel des échanges commerciaux traditionnels par l'*émigration des entreprises*. En fait, ce phénomène n'est pas neuf notamment pour la Grande-Bretagne, la Hollande et surtout la Suisse (il suffit ici de penser à la chimie bâloise). Notre pays a une grande expérience d'entreprises nationales qui ont établi à l'étranger tout un réseau de succursales et d'affiliées et qui forment des groupes tout à fait disproportionnés à l'étendue du seul marché suisse. Toutefois, ce mouvement revêt depuis quelques années une ampleur inaccoutumée; l'installation en Europe d'entreprises américaines a été, sans doute, le côté le plus spectaculaire de cette tendance, encore que les entreprises européennes se soient mises aussi dans le mouvement et s'étendent vers l'Amérique latine, l'Afrique, et même les Etats-Unis (bien que la croissance relativement lente de l'Amérique du Nord, en exacerbant la concurrence locale, ait rendu l'abord du marché américain difficile et pas toujours attractif en termes de profits). Il semble donc que l'on doive s'attendre, à l'avenir, à une interpénétration toujours plus dense des économies à travers un réseau complexe d'entreprises opérant à l'échelle internationale.

Bien que la gestion d'entreprises internationales présente de nombreuses analogies avec celle d'entreprises travaillant seulement pour un marché national, il est toute une série de problèmes qui leur sont particuliers: politique des produits selon des données sociologiques très différentes; choix des sites d'implantation; relations avec les gouvernements, etc. Une question de haute actualité est celle qui a trait à la coopération avec des intérêts étrangers à l'entreprise, c'est-à-dire le plus souvent avec des entreprises nationales qui sont déjà actives sur le marché étranger où l'on veut s'établir. Pour de multiples raisons, des entreprises internationales peuvent trouver désirable de s'associer avec des entrepreneurs locaux pour la réalisation d'un projet; ces entrepreneurs auront sans doute une meilleure connaissance du marché, des canaux de distribution, des sources de crédit et du climat d'affaires du pays.

<sup>1</sup> GORDON LEE WEIL: *The European Convention on Human Rights, Background, Development and Prospects-European Aspects*, Selection of the College of Europe, A. W. Sythoff, Leyde, 1963, 260 p.

<sup>2</sup> *Joint International Business Ventures*, de plusieurs auteurs et édité par W. G. Friedmann & G. Kalmanoff, Columbia University Press, New York, 1961, 558 p.

Ils pourront ainsi prévenir des erreurs de jugement et faciliter les rapports avec les organes étatiques. Dans d'autres cas, l'alliance avec une entreprise locale permettra d'atténuer les réactions nationalistes à l'égard des intérêts étrangers et de minimiser ainsi les risques de nationalisation ou de contrôle. Dans d'autres circonstances encore, l'association pourrait être la seule voie ouverte lorsqu'elle est imposée par le gouvernement; le Mexique, par exemple, en vertu des lois de « mexicanisation », impose dans certains secteurs une participation de 51 % de capital mexicain!

Ces types d'association d'entreprises sont connus sous l'expression de *joint ventures*, et c'est ce genre d'opérations industrielles ou commerciales de plus en plus fréquent qui fait l'objet de l'ouvrage analysé ici.

La mise en œuvre d'une « joint venture » soulève toute une série de questions fondamentales pour les parties en présence. L'une des plus importantes est celle du contrôle. Les rapports ne seront pas les mêmes si l'entreprise internationale détient plus ou moins de 50 % du capital, ou encore si les deux parties sont à égalité, situation qui peut être extrêmement délicate. La « joint venture » contient donc en elle-même les sources de nombreux conflits, d'où il s'ensuit que tout projet d'association de cette nature demande des études approfondies. L'imposant travail de MM. Friedmann et Kalmanoff est probablement la première tentative sérieuse d'étude de la « joint venture » sur le plan international. Bien que l'optique adoptée soit surtout américaine, la majeure partie des problèmes traités a un caractère suffisant de généralité pour pouvoir intéresser des entreprises de toute nationalité. Les premiers chapitres de l'ouvrage définissent la « joint venture » dans ses différentes formes et exposent ses principaux aspects et difficultés. Une seconde partie porte essentiellement sur des expériences vécues dans diverses parties du monde.

Le sujet étant très neuf et très riche, on ne peut s'attendre à trouver dans l'ouvrage sous revue une réponse à toutes les questions. Nombre d'aspects des « joint ventures » mériteraient à l'avenir un approfondissement. Pour l'instant cependant, cette étude est la meilleure introduction existante, dans un domaine où l'on ne sait encore que fort peu de choses.

PIERRE GOETSCHIN.

### Aspects du IV<sup>e</sup> Plan<sup>1</sup>

M. Gascuel est journaliste et son ouvrage sur la planification française relève beaucoup plus de l'information que de l'analyse. Mais il y a du bon et du mauvais journalisme; celui de M. Gascuel est excellent: l'auteur résume de façon claire et précise les aspects fondamentaux du IV<sup>e</sup> Plan français. Les objectifs, les méthodes et les moyens du plan sont parfaitement décrits. Comme M. Gascuel l'a dit lui-même, il a cherché « à traduire fidèlement l'esprit du plan ». En fait, il s'écarte si peu du schéma original issu de la rue de Martignac, qu'il lui emprunte même l'organisation de son ouvrage, laquelle suit presque photographiquement le texte de la loi. Il n'en reste pas moins que cette vue ramassée et condensée de la planification française est très utile et que l'on peut recommander cet ouvrage pour une première approche de la question. En revanche, pour qui y rechercherait des éléments polémiques, il faut convenir que ce livre laisse le lecteur sur sa faim.

PIERRE GOETSCHIN.

---

<sup>1</sup> ALAIN GASCUEL: *Aspects du Quatrième Plan*, Ed. Berger-Levrault, Paris, 1962, 176 p.

## **Dispositions pour faciliter la création d'activités nouvelles<sup>1</sup>**

Mettant à jour l'édition de 1959, la Haute Autorité de la CECA a entrepris à nouveau de recenser les mesures, sous forme de lois ou de textes administratifs, visant à faciliter toutes actions de conversion ou de création d'entreprises susceptibles d'employer une main-d'œuvre rendue disponible. Les rapporteurs de chacun des sept pays étudiés (Marché commun et Royaume-Uni) ont établi une monographie où sont présentées, selon un plan semblable, les principales dispositions en vigueur permettant de faciliter les créations nouvelles:

- aides directes en faveur des entreprises: aides financières (subventions, prêts, bonifications d'intérêts, garanties, prises de participation, etc.), aides fiscales (exonérations, dégrèvements, amortissements accélérés), tarifications diverses (coûts plus favorables pour l'énergie et les transports), aide à la recherche de produits nouveaux;
- aides indirectes en faveur des entreprises: prise en charge des travaux d'infrastructure, décentralisation d'instituts scientifiques et d'organismes de recherches dont peuvent dépendre certains secteurs industriels, construction de logements ouvriers;
- dispositions en faveur de la main-d'œuvre, formation professionnelle (en zone rurale surtout) réadaptation professionnelle (en cas de chômage technologique par exemple) indemnités de transfert, d'installation, etc.;
- autres mesures: encouragement *a contrario* de la décentralisation par des restrictions opposées à une implantation dans une zone déjà industrialisée; mesures en vue de faciliter les investissements étrangers.

Il est frappant de noter combien la législation en matière de développement régional traduit bien certaines particularités nationales: tandis que Luxembourg semble n'avoir que très récemment pris conscience du problème, la France, de par sa structure fortement centralisée, a dû s'en préoccuper très tôt et la série de décrets pris en 1955 comprend à peu près toutes les mesures susceptibles d'encourager la décentralisation. L'Allemagne, où la politique économique demeure en premier lieu du ressort des Länder, se refuse à exercer, par une intervention de l'Etat, « une influence sur la situation concurrentielle »; au contraire, les aides et facilités diverses accordées par l'Etat italien en vue principalement de permettre au « Mezzogiorno » de combler son retard, ne sont pas considérées comme une atteinte à l'économie libre. La Belgique cherche une relance de l'économie et la fin du chômage structurel par la politique régionale, tandis que les Pays-Bas conçoivent celle-ci plutôt comme un moyen de parvenir à une utilisation plus rationnelle du territoire. Le gouvernement anglais, qui compte sur un développement harmonieux du Royaume-Uni pour maintenir l'emploi à un niveau élevé, n'accorde guère de facilités directes aux entreprises; mais les textes législatifs, et particulièrement la loi de 1960 sur l'emploi de la main-d'œuvre locale, sont assez peu précis pour que l'application en reste aussi souple que possible.

La nécessité d'une politique de développement régional semble maintenant admise dans toutes les capitales. On peut y voir une des conséquences de l'accent mis ces dernières années sur les grands espaces économiques: ceux-ci exigent en effet un développement harmonieux et constant de chaque territoire national qui les compose.

YVETTE JAGGI.

---

<sup>1</sup> Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier: *Dispositions pour faciliter la création d'activités nouvelles*, Luxembourg, 1962.

## **Revue internationale du Travail**

(Paraît en trois éditions distinctes : française, anglaise, espagnole.)

Publiée mensuellement par le Bureau International du Travail, depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur le plan international et dans les différents pays ; des exposés documentaires, des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail ; enfin une rubrique bibliographique.

Prix du numéro : Fr. 3,— suisses, abonnement annuel : Fr. 30,— suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du BIT sur demande adressée au bureau International du Travail, Genève.